
LA VILLE DE L'ASSOMPTION IDENTIFIE LA CEINTURE FLÉCHÉE DE L'ASSOMPTION COMME ÉLÉMENT DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL

L'Assomption, le 20 avril 2017. – C'est dans le cadre d'une conférence de presse en présence du ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. Luc Fortin, que la Ville de L'Assomption procédait à l'identification officielle de l'art du tressage de la ceinture fléchée de L'Assomption comme élément du patrimoine immatériel en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Par ce geste symbolique, le conseil municipal de L'Assomption octroie un statut de reconnaissance à ce savoir-faire artisanal. Véritable symbole régional de Lanaudière depuis 1985, la ceinture fléchée est l'un des éléments patrimoniaux dont L'Assomption peut s'enorgueillir puisque la technique de tressage de la « ceinture fléchée dite de L'Assomption » a été conçue chez nous. Encore aujourd'hui, la ceinture fléchée continue de vivre, et ce, grâce à des gens qui perpétuent la tradition de génération en génération. Ces flêcheurs et flêcheuses jouent un rôle capital pour assurer la pérennité de ce savoir-faire unique au monde.

« Dans le cadre des festivités historiques du 300^e anniversaire de L'Assomption, il importe pour le conseil municipal de perpétuer la tradition de la ceinture fléchée pour les Assomptionnistes du présent et du futur. Nous travaillons donc à des projets tels qu'une exposition permanente et une Maison du fléché afin que cet art chargé d'histoire, ce fleuron patrimonial, soit sauvegardé et puisse perdurer dans le temps », de mentionner le maire suppléant Michel Gagnon.

« Au fil du temps, les artisans du fléché ont su partager les connaissances nécessaires à l'exécution d'une technique de tissage complexe et unique. Je me réjouis du geste que pose la Ville de L'Assomption aujourd'hui. L'occasion est d'ailleurs belle de rappeler la désignation de cette technique séculaire comme patrimoine immatériel par ma prédécesseure Hélène David », a ajouté le ministre Luc Fortin.

« Ce geste représente une bonne nouvelle qui aura pour effet de faire connaître et de valoriser un savoir-faire unique maîtrisé par les artisans de notre région. Je tiens d'ailleurs à remercier chaleureusement l'Association des artisans de ceinture fléchée de Lanaudière ainsi que les instances municipales pour leur implication dans cette démarche », a conclu la ministre Lise Thériault, vice-première ministre, ministre responsable des PME, de l'Allègement réglementaire et du Développement

économique régional, ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de la région de Lanaudière.

Mise en valeur du fléché

Rappelons que le 12 février 2016, M^{me} Hélène David, alors ministre de la Culture et des Communications, avait annoncé la désignation du fléché en tant qu'élément du patrimoine immatériel québécois. Ce geste symbolique posé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel contribue à faire connaître et à mettre en valeur une pratique culturelle traditionnelle du Québec. L'information sur le fléché et sur tous les éléments patrimoniaux inscrits au Registre du patrimoine culturel du Québec est disponible sur le site du [Répertoire du patrimoine culturel du Québec](#).

Dans la poursuite de la mise en valeur de la ceinture fléchée, plusieurs outils de promotion ont été mis en place tels que des vidéos sur l'historique et la conception de cet art, des cours d'initiation au tressage de même que des conférences à la bibliothèque Christian-Roy. Il est également intéressant de mentionner qu'à l'intérieur de l'exposition itinérante « Les savoir-faire @ L'Assomption », un module sur cette technique de tressage y a été intégré. Cette exposition est présentement en tournée dans la région tout au long de 2017 et pour les années à venir.

La Ville de L'Assomption tient chaleureusement à remercier le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de la Culture et des Communications pour son précieux support financier dans le cadre des ententes de développement culturel conclues avec la municipalité.

- 30 -

Source : Ville de L'Assomption
450 589-5671, poste 216



Sur la photo : M^{mes} Monique Pausé, députée de Repentigny, Nicole Martel, conseillère municipale de la Ville de L'Assomption, France Hervieux, flécheuse de L'Assomption, MM. Pierre-Luc Bellerose, conseiller politique de M^{me} Lise Thériault, vice-première ministre et ministre responsable de la région de Lanaudière, Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Michel Gagnon, maire suppléant de la Ville de L'Assomption, Claude Rivest et Jean Raynault, conseillers municipaux de la Ville de L'Assomption